



## Réunion des États parties

Distr. générale  
29 novembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Réunion spéciale

New York, 30 janvier 2008

## Élection d'un membre du Tribunal international du droit de la mer

### Liste des candidats désignés par les États parties

#### Note du Greffier du Tribunal international du droit de la mer

1. En raison de la démission du juge Guangjian Xu, survenue le 15 août 2007, un siège est devenu vacant au sein du Tribunal.
2. Conformément aux dispositions des articles 4 et 6 du Statut du Tribunal, le Greffier, dans une note verbale datée du 23 août 2007, a invité les gouvernements des États parties à lui communiquer, entre le 15 septembre 2007 et le 14 novembre 2007, les noms des candidats qu'ils souhaitent désigner pour l'élection au Tribunal.
3. Dans une note verbale datée du 25 septembre 2007, le Greffier a informé les États parties, que, conformément à l'article 6 du Statut du Tribunal, le Président du Tribunal, après consultation avec le Président de la Réunion des États parties, proposait que l'élection se tienne le 30 janvier 2008. Dans la même note, le Greffier invitait les États parties à communiquer leurs éventuelles observations à ce sujet, au plus tard le 12 octobre 2007. Deux États parties ont communiqué leurs observations relatives à la date de l'élection.
4. Dans la note verbale du 5 novembre 2007, le Greffier a informé les États parties qu'après consultation avec le Président de la Réunion des États parties, le Président du Tribunal estimait qu'il était souhaitable de recueillir à nouveau les avis des États parties afin de parvenir à une décision sur la date de l'élection destinée à pourvoir au siège actuellement vacant. Dans la même note, le Greffier invitait les États parties à communiquer leurs éventuelles observations à ce sujet, au plus tard le 21 novembre 2007. Des observations concernant la date de l'élection ont été communiquées par sept États parties, parmi lesquels six ont déclaré qu'ils n'avaient pas d'objection à la tenue de l'élection le 30 janvier 2008. Quatre de ces six États parties ont précisé que la proposition était acceptée pour autant qu'aucun autre point ne soit inscrit à l'ordre du jour de la Réunion spéciale pour y être débattu. Un État



Partie a émis l'avis qu'il serait bon de tenir l'élection au cours de la prochaine Réunion des États parties en juin 2008.

5. Par la note verbale du 22 novembre 2007, le Greffier a informé les États parties que le Président du Tribunal, conformément au paragraphe 1 de l'article 6 du Statut, avait décidé que l'élection destinée à pourvoir au siège devenu vacant au Tribunal en raison de la démission du juge Guangjian Xu jusqu'au terme du mandat de celui-ci (le 30 septembre 2011), se tiendrait le 30 janvier 2008.

6. Aux termes du paragraphe 2 de l'article 4 du Statut, le Greffier dresse une liste alphabétique des candidats ainsi nommés, en indiquant les États parties qui les ont désignés. Cette liste fait l'objet de l'annexe à la présente note.

7. Le curriculum vitae du candidat est distribué sous la cote SPLOS/167.

---

**Annexe****Liste des candidats en vue de l'élection d'un membre  
du Tribunal international du droit de la mer**

<i>Nom et nationalité</i>	<i>Désigné par</i>
Gao, Zhiguo (Chine)	Chine

---